

COMMUNIQUE DE PRESSE

04/11/2021

DECHETERIES

NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU 2/01/2022

A compter du 2 janvier 2022 les horaires d'accès des déchèteries de la Fare les Oliviers, Lamanon, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas et Salon-de-Provence sont modifiés. Dans le même temps, d'autres conditions d'accès évoluent ou sont à rappeler.

	HIVER		ÉTÉ	
Lundi	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Du mardi au samedi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h30	8h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Dimanche	8h30 - 12h00	14h00 - 17h00	8h30 - 12h00	14h00 - 17h00
Jour fériés	8h30 - 12h00	Fermée	8h30 - 12h00	Fermée

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre - Fermée : 1er mai

Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars - Fermée : 25 décembre, 1er janvier

Toutes les déchèteries seront fermées au public le lundi.

L'accueil des professionnels se fera selon ces horaires du mardi au vendredi uniquement.

Ils n'auront pas accès à la déchèterie les jours fériés.

AUTRE NOUVEAUTE : plus aucune sectorisation

Dès le 2 janvier 2022, les particuliers du Territoire du Pays Salonais pourront se rendre indifféremment sur l'une des 7 déchèteries du Pays Salonais. La sectorisation n'existera plus.

Les professionnels devront se rendre à la déchèterie à laquelle leur siège social est rattaché.

La sectorisation pour les professionnels :

DECHETERIES	Commune sur laquelle est situé le siège de l'entreprise
MALLEMORT	Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas*, Vernègues
LAMANON	Eyguières*, Lamanon, Sénas*

CONTACT PRESSE

PELISSANNE	Aurons, La Barben, Pélissanne
SALON-DE-PROVENCE	Salon-de-Provence*, Lançon-Provence*
SALON-DE-PROVENCE II **	Salon-de-Provence*, Eyguières*
SAINT-CHAMAS	Saint-Chamas
LA FARE LES OLIVIERS	La Fare les Oliviers, Lançon-Provence*, Velaux*
ROGNAC	Berre l'Etang, Rognac, Velaux*

* Les professionnels de ces communes ont accès à deux déchèteries au choix.

** La nouvelle déchèterie SALON II ouvrira ses portes au cours du 2ème semestre 2022.

LA DECHETERIE, UN AUTRE LIEU DE TRI :

Conditions d'accès : les cartes distribuées jusqu'à présent seront utilisables. Les nouvelles demandes se feront directement sur le site www.agglopo-le-provence.fr, rubrique « La déchèterie, allez-y ! », Pour les particuliers, il conviendra d'insérer un justificatif de domicile. Les professionnels devront joindre à la demande une attestation professionnelle (extrait K-Bis ou attestation de la chambre des métiers, ou attestation MSA, etc.).

Les dépôts autorisés en déchèterie : déchets verts, encombrants, mobilier, bois, cartons, ferrailles, gravats, piles, batteries, cartouches d'encre, capsules à café en aluminium, huiles végétales et huiles de moteur, déchets toxiques des ménages, pneus déjantés, déchets d'équipement électriques et électroniques, radiographies.

Important : toutes les déchèteries collectent désormais les meubles et matelas dans le cadre de la filière Eco-Mobilier. Cette catégorie de déchets est dorénavant recyclée ou valorisée sur l'ensemble du territoire du Pays Salonais.

Tous les déchets doivent être triés au préalable.

Pour un dépôt en grande quantité : il convient de prendre rendez-vous au préalable avec le service Gestion des déchets (n° tel ci-dessous) qui se chargera d'établir une dérogation spéciale.

Sont interdits le week-end : les véhicules assimilés à des véhicules professionnels (trafic, véhicule plateau, fourgonnette). Dans le cas d'une utilisation ménagère et occasionnelle de ce type de véhicule, le particulier doit solliciter une autorisation auprès de la Direction Gestion des Déchets pour accéder au site le week-end.

QUELQUES CHIFFRES :

Le taux de valorisation

Le taux de valorisation est le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas. La quantité de déchets valorisables apportée par les usagers est plus importante que la quantité de non valorisables.

La totalité des déchets inertes (gravats) collectés sur le territoire est valorisée (matériaux recyclés ou remblaiement de carrières), ce qui porte à 84,6% le taux de valorisation sur les 7 déchèteries du territoire.

Toutefois, les gravats étant très denses, la prise en compte des gravats dans le calcul du taux de valorisation « écrase » les autres matériaux et ne permet pas de connaître la réelle marge de progression de chaque déchèterie.

Le taux de valorisation hors gravats des déchèteries s'élève à 74,0%.

Tonnages collectés sur les déchèteries en 2020 : 54 329 tonnes, réparties comme suit

Déchets	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	Déchets Electriques électroni- ques	Encom- brants	Déchets Dangereux des ménages	Déchets inertes (Gravats)	Huiles	Pneus	Mobilier
Tonnes	13 144	1 834	861	5 563	834	8 100	285	22 221	39	102	1 345
Kg/hab	92	13	6	39	6	56	2	155	0	1	9

> Plus d'informations :

Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays Salonais

Service Gestion des Déchets - Tél. 04 90 44 77 90

Site internet : www.agglropole-provence.fr, rubrique « Déchèteries »